

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) de Grand Chambéry

du 22 novembre au 22 décembre 2021 inclus

Par délibération du 4 novembre 2021, le conseil communautaire de Grand Chambéry a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable sur la procédure de modification n°2 du PLUi HD. L'arrêté n° 2021-57A reprend ces objectifs et modalités et fixe les dates de concertation.

Le dossier de concertation sera mis à disposition du public du 22 novembre au 22 décembre au 2021 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels sauf jours de fermeture exceptionnels :

- à l'Antenne des Bauges de Grand Chambéry (Avenue Denis Therme, 73630 Le Chatelard)
- au siège de Grand Chambéry (106, allée des Blachères – 73026 Chambéry) où le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique
- sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2737>

Le public pourra faire part de ses observations et propositions par écrit :

- dans les registres de concertation déposés au siège de Grand Chambéry et à l'antenne des Bauges de Grand Chambéry ;
- par voie postale à : Monsieur le président, Grand Chambéry, 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex, en précisant l'objet : modification n°2 du PLUi HD.
- par courrier électronique à : enquete.publique-plu@grandchambery.fr
- sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2737>

A l'issue de la phase de concertation, un bilan sera présenté au Conseil communautaire qui en délibérera. Le bilan de la concertation préalable sera joint au dossier d'enquête publique.